

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 20138

Numéro SIREN : 424 491 801

Nom ou dénomination : FLANDRE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 23169

FLANDRE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 150.000,00 euros
Siège Social : 117 rue Nationale
59700 Marcq-en-Barœul

424 491 801 R.C.S. Lille Métropole

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le quatre septembre à huit heures trente,
Au siège social,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « FLANDRE COMMISSARIAT AUX COMPTES » au capital de 150.000,00 euros, divisé en 400 parts sociales de trois cent soixante-quinze (375,00) euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

1. Monsieur Pierre BETREMIEUX, pour	4 parts
2. La société MAXIME CIARLETTA COMPTABILITE CONSEIL, pour	40 parts
3. Monsieur Olivier DESPLATS, pour	40 parts
4. Monsieur Bastien LEGRAND, pour	92 parts
5. Monsieur Louis MAERTENS, pour	92 parts
6. Monsieur Philippe MAILLET, pour	92 parts
7. Monsieur Vincent SUING, pour	40 parts

Soit

400 parts

sur un total de 400 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Bastien LEGRAND préside la réunion en sa qualité de cogérant associé.

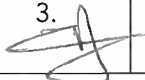
Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la Gérance.
- Questions diverses.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Les lettres des associés contenant leurs questions écrites.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

1. PB	2. M	3. 	4. 	5. 	6. 	7. 	8.	9.
----------	---------	---	---	---	---	--	----	----

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur pierre BETREMIEUX et de Monsieur Vincent SUING de leurs fonctions de gérants à effet du 30 septembre 2023 pour départ en retraite et faisant suite à la demande de radiation de l'Ordre des Experts-comptables et de la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

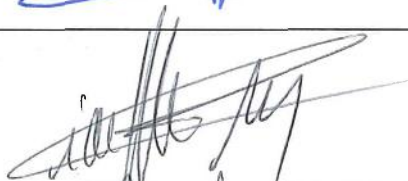
Deuxième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

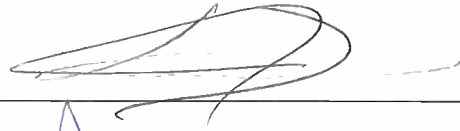
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Monsieur Pierre BETREMIEUX Gérant associé	
La société MAXIME CIARLETTA COMPTABILITE CONSEIL Associé	
Monsieur Olivier DESPLATS Gérant associé	
Monsieur Bastien LEGRAND Gérant associé	
Monsieur Louis MAERTENS Gérant associé	

Monsieur Philippe MAILLET
Gérant associé



Monsieur Vincent SUING
Gérant associé

